

# POUDRE LEVANTE

## Description / Utilisation

Poudre levante ayant une action rapide et convenant aux produits qui sont mis au four rapidement après le pétrissage.

## Ingrédients

pyrophosphate acide de sodium E450i, amidon de BLE, bicarbonate de soude E500ii

Peut contenir des traces de soja, lait, sésame.

## Valeurs nutritionnelles indicatives pour 100 g

Energie :	443 KJ / 104 Kcal
Matières grasses :	0,09 g
Dont acides gras saturés :	0,03 g
Glucides :	25,8 g
Dont sucres :	0,03 g
Fibres alimentaires :	0,1 g
Protéines :	0,06 g
Sel :	21,27 g

## Conservation

12 mois maximum à l'abri de la lumière, de l'humidité et de la chaleur.

## Conditionnement

Colis 8 x 1.5kg  
Seau 1.5kg

## Cibles microbiologiques

Flore aérobie mésophile totale	10 000/g
Levures	< 1 000/g
Moisissures	< 1 000/g
Salmonelles	absence/25g

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE PANEMEX. IL NE PEUT ETRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUE A DES TIERS SANS AUTORISATION ECRITE PREALABLE.

*Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée*

Date de mise à jour : 14/06/2023

## Applications

Il est recommandé de mélanger soigneusement la poudre levante avec votre farine de base et d'effectuer un tamisage.

***Incorporer environ 12 g et jusqu'à 20 g / Kg de farine***

La poudre levante est utilisée dans :

- Cakes
- Madeleines
- Farines ménagères

## OGM

Produit non issu de souches génétiquement modifiées selon les directives européennes 1829/2003/CE et 1830/2003/CE.

Aussi les obligations de traçabilité de « OGM » et d'étiquetage « OGM » ne s'appliquent pas.

## Ionisation

Produit non ionisé.

<b>Allergènes</b>
-------------------

Présence intentionnelle par le biais d'un ingrédient, d'un arôme, d'un additif, d'un support d'additif ou d'arôme, d'un auxiliaire technologique, d'un solvant de :

	Présence ou absence (précisez)	Composant concerné (précisez)	Risque de contamination croisée ?
Céréales contenant du gluten, à savoir blé (comme épeautre et blé de Khorasan), seigle, orge, avoine ou leurs souches hybridées, et produit à base de ces céréales	Présence	Blé	/
Crustacés et produits à base de crustacés	Absence	/	Non
Oeufs et produits à base d'œufs	Absence	/	Non
Poissons et produits à base de poissons	Absence	/	Non
Arachides et produits à base d'arachides	Absence	/	Non
Soja et produits à base de soja	Absence	/	Oui
Lait, produits laitiers et dérivés (y compris lactose et protéines de lait)	Absence	/	Oui
Fruits à coque, à savoir: amandes ( <i>Amygdalus communis</i> L.), noisettes, ( <i>Corylus avellana</i> ), noix ( <i>Juglans regia</i> ), noix de cajou ( <i>Anacardium occidentale</i> ), noix de pécan [ <i>Carya illinoensis</i> (Wangenh.) K. Koch], noix du Brésil ( <i>Bertholletia excelsa</i> ), pistaches ( <i>Pistacia vera</i> ), noix de Macadamia ou du Queensland ( <i>Macadamia ternifolia</i> ), et produits à base de ces fruits	Absence	/	Non
Céleri et produits à base de céleri	Absence	/	Non
Moutarde et produits à base de moutarde	Absence	/	Non
Graines de sésame et produits à base de graines de sésame	Absence	/	Oui
Anhydride sulfureux et sulfites en concentrations de plus de 10 mg/kg ou 10 mg/litre en termes de SO2 total pour les produits proposés prêts à consommer ou reconstitués conformément aux instructions du fabricant	Absence	/	Non
Lupin et produits à base de lupin	Absence	/	Non
Mollusques et produits à base de mollusques	Absence	/	Non

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE PANEMEX. IL NE PEUT ETRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUE A DES TIERS SANS AUTORISATION ECRITE PREALABLE.

*Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée*

Date de mise à jour : 14/06/2023
----------------------------------

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ  
Conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

## Paragraphe 1 : Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Code article : 240336

Nom produit : Poudre levante

### Informations sur les ingrédients

#### Ingrédient 1 :

Nom commercial : Pyrophosphate acide de sodium

Nom de la substance : dihydrogénopyrophosphate de disodium

No.-CAS : 7758-16-9

No.-CE : 231-835-0

Numéro d'enregistrement : 01-2119489793-19-xxxx

#### Ingrédient 2 :

Nom commercial : Bicarbonate de sodium

Nom de la substance : Hydrogénocarbonate de sodium

No.-CAS : 144-55-8

No.-CE : 205-633-8

Numéro d'enregistrement : 01-2119457606-32-xxxx

#### Ingrédient 3 :

Nom de la substance : Amidon de blé

No.-CAS : 9005-25-8

No.-CE : 232-679-6

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : A ce jour, nous n'avons pas d'informations relatives aux usages identifiés. Ces informations seront ajoutées à cette fiche de données de sécurité dès qu'elles seront disponibles.

Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE PANEMEX. IL NE PEUT ÊTRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE.

*Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée*

Date de mise à jour : 14/06/2023

Société : PANEMEX S.A.S.  
 Route de Limerzel  
 56220 CADEN  
 Téléphone : 02 97 66 16 18  
 Téléfax : 02 97 66 12 88  
 Adresse e-mail : info@panemex.com  
 Personne responsable/émettrice : Service qualité

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence de sécurité  
 Disponible 7j/7 et 24h/24  
 0800 07 42 28 appel depuis la France  
 +33 800 07 42 28

Accès aux centres anti-poisons  
 (serveur ORFILA de l'INRS)  
 Disponible 7j/7 et 24h/24  
 Informations limitées aux intoxications  
 01 45 42 59 59 appel depuis la France  
 +33 1 45 42 59 59

## Paragraphe 2 : Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008			
Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Irritation oculaire	Catégorie 2	---	H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### Effets néfastes les plus importants

Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.

Dangers physicochimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.

Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE PANEMEX. IL NE PEUT ÊTRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE.

*Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée*

Date de mise à jour : 14/06/2023



Symboles de danger :

Mention d'avertissement :

Attention

Mentions de danger : H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention :

P264

Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P280

Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention :

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette :

- dihydrogénopyrophosphate de disodium

### 2.3. Autres dangers

Voir section 12.5 pour les résultats de l'évaluation PBT et vPvB.

## Paragraphe 3 : Composition/ informations sur les composants

### 3.1. Substances

		Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
Composants dangereux	Concentration [%]	Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>dihydrogénopyrophosphate de disodium</b> No.-CAS : 7758-16-9 No.-CE : 231-835-0 Enregistrement : 01-2119489793-19-xxxx	<= 100	Eye Irrit.2	H319

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## Paragraphe 4 : Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE PANEMEX. IL NE PEUT ÊTRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE.

*Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée*

Date de mise à jour : 14/06/2023

Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin

En cas de contact avec les yeux : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 5 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologiste. Si possible, consulter les urgences ophtalmiques.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Faire appel à une assistance médicale.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Symptômes : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

### **Paragraphe 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche. Le produit lui-même ne brûle pas.

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Une combustion incomplète peut provoquer la formation de produits de pyrolyse toxiques.

Produits de combustion dangereux : Oxydes de phosphore, Oxydes de métaux

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.

Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE PANEMEX. IL NE PEUT ÊTRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE.

Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée

Date de mise à jour : 14/06/2023

## **Paragraphe 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Éviter la formation de poussière. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas respirer les poussières.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.

Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.

Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

## **Paragraphe 7 : Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Utiliser un équipement de protection individuelle. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine.

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE PANEMEX. IL NE PEUT ÊTRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE.

*Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée*

Date de mise à jour : 14/06/2023



Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie. Ce produit n'est pas inflammable.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.

Précautions pour le stockage en commun : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Pas d'information disponible.

## Paragraphe 8 : Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire) : Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

*Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)*

DNEL Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 2,79 mg/m<sup>3</sup>

DNEL Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 0,68 mg/m<sup>3</sup>

*Concentration prédite sans effet (PNEC)*

Eau douce : 0,05 mg/l

Eau de mer : 0,005 mg/l

Libération périodique : 0,5 mg/l

STP : 50 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### Équipement de protection individuelle

- Protection respiratoire

Conseils : Nécessaire en cas d'occurrence de poussière

Protection respiratoire conforme à EN 141.

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE PANEMEX. IL NE PEUT ÊTRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE.

Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée

Date de mise à jour : 14/06/2023

Filtre à particules : P2

- *Protection des mains*

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.

Veillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.

Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Les matières suivantes sont convenables : polyalcool vinylique, caoutchouc nitrile

- *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de protection

- *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Tenue de protection étanche à la poussière

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## **Paragraphe 9 : Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : poudre

Couleur : blanc

Odeur : inodore

Seuil olfactif : donnée non disponible

Point de congélation : donnée non disponible

Point d'ébullition : donnée non disponible

Point d'éclair : non applicable

Taux d'évaporation : donnée non disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : donnée non disponible

Limite d'explosivité, supérieure : non applicable

Limite d'explosivité, inférieure : non applicable

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité de vapeur relative : donnée non disponible

Coefficient de partage : n-octanol/eau : donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : non applicable

Viscosité, dynamique : non applicable

Explosibilité : Le produit n'est pas explosif

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE PANEMEX. IL NE PEUT ÊTRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE.

***Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée***

Date de mise à jour : 14/06/2023

Propriétés comburantes : Non comburant

## **Paragraphe 10 : Stabilité et réactivité**

### **10.1. Réactivité**

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### **10.2. Stabilité chimique**

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### **10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Réactions dangereuses : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, des réactions dangereuses ne se produiront pas.

### **10.4. Conditions à éviter**

Conditions à éviter : chaleur, humidité

### **10.5. Matières incompatibles**

Matières à éviter : Acides, Métaux alcalins.

### **10.6. Produits de décomposition dangereux**

Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie : Oxydes de phosphore, Oxyde de disodium

## **Paragraphe 11 : Informations toxicologiques**

### **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

#### **Toxicité aiguë**

- *Oral(e)*

DL50 : 2440 mg/kg (Rat, mâle) (EPA 16 CFR 1500) Références croisées

- *Inhalation*

Pas de données valides disponibles

- *Dermale*

DL50 : > 2000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 402)

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE PANEMEX. IL NE PEUT ÊTRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE.

Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée

Date de mise à jour : 14/06/2023

## Irritation

### - *Peau*

Résultat : Pas d'irritation de la peau (Lapin; 24 h) (OCDE ligne directrice 404)

### - *Yeux*

Résultat : Irritant pour les yeux. (Lapin; 1 h) (OCDE ligne directrice 405)

## Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Essai localisé sur les ganglions lymphatiques; Dermale; Souris) (OCDE ligne directrice 429)

## Effets CMR

### - *Propriétés CMR*

Cancérogénicité : donnée non disponible

Mutagénicité : Test de Ames : négatif. Références croisées

Tératogénicité : Les expérimentations animales n'ont pas montré d'effets tératogènes.

Toxicité pour la reproduction : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet sur la fertilité.

## Toxicité pour un organe cible spécifique

### - *Exposition unique*

Remarque : donnée non disponible

### - *Exposition répétée*

Ingestion : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

## Autres propriétés toxiques

### - *Danger par aspiration*

Non applicable

## Paragraphe 12 : Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Toxicité aiguë

##### - *Poisson*

CL50 : > 100 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h) (Essai en semi-statique; OCDE ligne directrice 203) Références croisées

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE PANEMEX. IL NE PEUT ÊTRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE.

*Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée*

Date de mise à jour : 14/06/2023

- *Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques*

CE50 : > 100 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie) ; 48 h) (Essai en statique; EPA 40 CFR 797.1300) Références croisées

- *Algue*

CE50 : > 100 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes); 72 h) (Essai en statique; Fin: Taux de croissance; OCDE Ligne directrice 201)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

- *Persistance*

Résultat : donnée non disponible

- *Biodégradabilité*

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Résultat : donnée non disponible

## 12.4. Mobilité dans le sol

Eau : Le produit est soluble dans l'eau.

Air : non volatile

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

## Paragraphe 13 : Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés doivent être vidés aussi complètement que possible et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIÉTÉ DE PANEMEX. IL NE PEUT ÊTRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUÉ À DES TIERS SANS AUTORISATION ÉCRITE PRÉALABLE.

*Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée*

Date de mise à jour : 14/06/2023

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisation qu'en fait l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

## **Paragraphe 14 : Informations relatives au transport**

Marchandise non dangereuse selon l'ADR, RID, IMDG et le code IATA.

### **14.1. Numéro ONU**

Non applicable

### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

### **14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Non applicable

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

### **14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

IMDG : Non applicable

## **Paragraphe 15 : Informations réglementaires**

### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE PANEMEX. IL NE PEUT ETRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUE A DES TIERS SANS AUTORISATION ECRITE PREALABLE.

*Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée*

Date de mise à jour : 14/06/2023

UE. Règlement UE n ° 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux : La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

EU. Règlementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : 205-633-8; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

France. INRS, tableaux des maladies professionnelles : Table : A; Listé

### État actuel de notification

dihydrogénopyrophosphate de disodium:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	231-835-0
ENCS (JP)	OUI	(1)-422
ENCS (JP)	OUI	(1)-497
IECSC	OUI	
ISHL (JP)	OUI	(1)-422
ISHL (JP)	OUI	(1)-497
KECI (KR)	OUI	KE-12312
NZIOC	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TSCA	OUI	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Donnée non disponible

### Paragraphe 16 : Autres informations

#### Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

#### Abréviations et acronymes

FBC facteur de bioconcentration

DBO demande biochimique en oxygène

CAS Chemical Abstracts Service

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE PANEMEX. IL NE PEUT ETRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUE A DES TIERS SANS AUTORISATION ECRITE PREALABLE.

*Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée*

Date de mise à jour : 14/06/2023

CLP classification, étiquetage et emballage  
CMR cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction  
DCO demande chimique en oxygène  
DNEL dose dérivée sans effet  
EINECS Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes  
ELINCS liste européenne des substances chimiques notifiées  
SGH système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques  
CL50 concentration létale médiane  
LOAEC concentration minimale avec effet nocif observé  
LOAEL dose minimale avec effet nocif observé  
LOEL dose minimale avec effet observé  
NLP ne figure plus sur la liste des polymères  
NOAEC concentration sans effet nocif observé  
NOAEL dose sans effet nocif observé  
NOEC concentration sans effet observé  
NOEL dose sans effet observé  
OCDE Organisation de coopération et de développement économiques  
LEP limite d'exposition professionnelle  
PBT persistant, bioaccumulable et toxique  
PNEC concentration prédite sans effet  
STOT toxicité spécifique pour certains organes cibles  
SVHC substance extrêmement préoccupante  
UVCB substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

vPvB très persistant et très bioaccumulable

### **Information supplémentaire**

Les principales références bibliographiques et sources de données : Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.

Méthodes usitées pour la classification : La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.

Informations de formation : Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.

Autres informations : Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée. Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE PANEMEX. IL NE PEUT ETRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUE A DES TIERS SANS AUTORISATION ECRITE PREALABLE.

*Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée*

Date de mise à jour : 14/06/2023



spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci. Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent document.

© COPYRIGHT PANEMEX. CE DOCUMENT EST LA PROPRIETE DE PANEMEX. IL NE PEUT ETRE NI REPRODUIT NI COMMUNIQUE A DES TIERS SANS AUTORISATION ECRITE PREALABLE.

***Les informations de nos fiches techniques n'ont pour but que d'illustrer leurs possibilités d'emploi. Celles-ci n'impliquent aucune garantie ou engagement de notre part vis-à-vis des acheteurs de nos produits ainsi que des droits appartenant à des tiers. Pour les applications soumises à règlement, il appartient à l'utilisateur de s'assurer des dispositions légales d'emploi du pays où la préparation sera consommée***

Date de mise à jour : 14/06/2023